Archives
nationales

CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES

1 **À votre arrivée sur le site**, prendre contact avec le personnel de la loge à droite de l'entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois, qui se chargera de contacter la personne visitée.

2 **La circulation et le stationnement des véhicules** sur le site seront soumis à l'accord du responsable du service de la sécurité et de la sûreté. La circulation se fera au pas.

3 **L'accès au bâtiment sera permis au moyen d'un badge d'accès** qui vous sera remis suite à la demande faite auprès du service de la sécurité et de la sûreté par le service visité (badge à restituer à votre départ).

4 **Demande de secours :**
Alerter le personnel de la loge ou utiliser tout poste téléphonique du site pour composer le n°10 (sans préfixe préalable) pour être en communication avec le poste de sécurité-sûreté : ce service, composé de pompiers professionnels, est situé au rez-de-chaussée du bâtiment sud.



AUCUNE demande de secours ne doit être faite sans passer par ce service.



PRÉSENTEZ-VOUS
DONNEZ VOTRE POSITION
PRÉCISEZ LE MOTIF DE VOTRE APPEL
EN CAS DE VICTIMES, INDIQUEZ LE NOMBRE ET LA GRAVITÉ
PRÉVENEZ VOTRE ENTREPRISE EN CAS D'ACCIDENT

5 **Protection incendie :**
Interdiction absolue de fumer dans tous les locaux.
Tous travaux à risques d'incendie devront faire l'objet d'un permis de feu auprès du service de la sécurité et de la sûreté.

Plan du site de Paris

